

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JANVIER 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 15-DCM-DGS-011

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 26 JANVIER à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION** : STRATEGIE DE CONTROLE CAULERPA TAXIFOLIA - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL ET AU CONSEIL REGIONAL

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND  
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François  
PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Daniel DUVOUX – Paul  
MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR  
Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Gaëlle REBEC – Céline PRATI-  
AIGUIER - Magali VINCENT – Dominique ROLLAND - Marie-Paule DELAROCQUE – Yves  
PARENT – Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Daniel VESSEREAU à Valérie RIALLAND  
Denis CHAMBI à Lionel RIQUELME  
Bernard PEZERY à Yves PARENT  
Nicole VACCA à Frédéric FIORE

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**Madame Gaëlle REBEC, Conseillère Municipale, donne lecture de l'exposé suivant :**

Dans le cadre de la stratégie de contrôle de la *Caulerpa taxifolia* en baie de la Garonne, la commune du Pradet organise depuis 2003, avec le soutien financier de la Région et du Département ainsi que l'aide des associations et partenaires du milieu marin, des campagnes de surveillance, de prospection et d'éradication, accompagnées d'actions de sensibilisation. Cela concerne un espace total de 80 ha.

Cet automne, deux nouvelles tâches et un stolon isolé, ont été repérés puis éradiqués dans la foulée.

L'équipe de plongeurs prospecte plus précisément sur les zones repérées les années précédentes en milieu de la baie de la Garonne ainsi que la zone d'abri des embarcations par fort vent d'Est. Ces sites se situent dans la zone limite en bordure ouest, déjà identifiée comme très largement atteinte, notamment du fait de la présence de mouillages forains à proximité.

L'équipe de plongeurs prospecte plus précisément sur les zones repérées les années précédentes en milieu de la baie de la Garonne ainsi que la zone d'abri des embarcations par fort vent d'Est. Ces sites se situent dans la zone limite en bordure ouest, déjà identifiée comme très largement atteinte, notamment du fait de la présence de mouillages forains à proximité.

En effet, la Baie de la Garonne connaît une fréquentation estivale importante, et de nombreux plaisanciers ont recours au mouillage forain, dans la zone bordant le sentier sous-marin et la zone de surveillance de la *Caulerpa taxifolia*. Cette pratique induit une dégradation des fonds marins, les ancrages détruisant l'herbier de posidonies et favorisant la dissémination de l'algue colonisatrice *Caulerpa taxifolia*, surtout par vent d'Est.

Le coût de la stratégie communale de contrôle de la *Caulerpa taxifolia*, comprenant les opérations de surveillance, prospection, sensibilisation, et éradication a atteint **4 860,00 € HT en 2014** et s'élèvera à **8 280 € HT pour 2015**.

Estimation des coûts et plan de financement prévisionnel 2015 :

ACTIONS	COUTS H.T. 2015	
SURVEILLANCE ANNUELLE	TELO SUB : 500 €	2 200 €
	NATUROSCOPE : 500 €	
PROSPECTION	Repas pour les bénévoles : 500 €	
SUIVI ECOLOGIQUE	Essence pour le bateau du Centre de Plongée du Pradet : 500 € Achat de petits matériels : 200 €	
ERADICATION DE LA CAULERPA TAXIFOLIA	Journées d'intervention technique par une équipe de 3 plongeurs professionnels. Tarif journalier : 1 000 € Besoins variant de 1 à 3 journées par campagne annuelle	3 000 €
PREVENTION ET SENSIBILISATION	Journées de sensibilisation : 9 journées x 320 € = 2 880 € Dépliants (1000 exemplaires) : 200 €	3 080 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 280 €</b>	

FINANCEURS		COUT H.T.
Conseil Général du Var	10 %	828,00 €
Conseil Régional P.A.C.A.	70 %	5 796,00 €
Etat	-	-
Europe	-	-
Autofinancement	20 %	1 656,00 €
<b>Montant global de l'opération</b>	<b>100 %</b>	<b>8 280,00 €</b>

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'accepter** le principe de reconduction de la stratégie de contrôle de la *Caulerpa taxifolia*,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter le Département et la Région afin d'obtenir, comme les années précédentes, une aide financière.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire,  
Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.  
Transmis au contrôle de légalité le :  
.....2 FEV. 2015.....

Publié ou notifié le :  
.....4 FEV. 2015.....  
Le Maire,

